

Modification de bail

Par Jordan30, le 27/09/2021 à 21:37

Bonjours,

Nous sommes locataires d'une maison depuis 2016 par agence. On a appris le décès du mari presque 1 an après sa mort et aucune nouvelle de l'agence.

Sur le bail actuel il y a les 2 noms des propriétaires. Suite au décès du mari le bail doit il être modifié?

Si oui pourquoi l'agence ne l'a pas fait et que doit je faire?

Merci

Par janus2fr, le 28/09/2021 à 07:13

Bonjour,

Il n'y a rien à faire et surtout pas un nouveau bail. Votre bail se poursuit automatiquement avec les héritiers du mari en remplacement.